



S'UNIR POUR LA TRANSITION

ENSEMBLE CHANGEONS LE PRÉSENT

Territoire d'action : Pays de Grasse et limitrophes

1. PRESENTATION

Le collectif « S'UNIR POUR LA TRANSITION » rassemble les structures (associations, entreprises solidaires, sociétés coopératives d'intérêt collectif, coopératives financières) et citoyens (observateurs ou sympathisants) regroupés autour de mêmes valeurs :

- La même volonté d'agir sur la vie locale et de créer une ville plus humaine et plus respectueuse de l'Environnement.
- La même envie de restaurer les liens sociaux entre les habitants, le vivre ensemble.
- La même ambition d'insuffler une nouvelle dynamique sociale et écologique intergénérationnelle.
- La même ambition de s'unir pour être plus fort ensemble et pouvoir peser plus sur notre société.

2. OBJECTIF

La création de ce collectif a pour but :

- **Unir** toutes les structures œuvrant dans le même sens.
- **Apporter** une plus grande visibilité des événements et projets portés par ces derniers.
- **Mettre en relation** les structures et citoyens engagés, afin de faciliter sa participation par la mise en place d'une **Assemblée Écocitoyenne (AEC)**.
- **Accompagner** les initiatives des habitants et faciliter leur intégration par l'installation de groupe de travail lors de l'AEC encadré par le collectif.
- **Sensibiliser** la population aux projets écologiques et sociaux dans les territoires d'action sur la transition écologique dans nos écoles et espaces publics.
- **Faciliter la communication** entre structures et citoyens. Mettre en place des outils de communication interne/ externe communs, de banque de données locales, carte- interactives, appel à bénévoles etc.
- **Agir** efficacement et concrètement sur notre territoire d'action.
- **Soumettre** ensemble via le collectif et l'appui de pétitions citoyennes des propositions et mesures communes aux représentant politiques de nos territoires d'action
- **Apporter plus de dynamisme** dans les lieux de transition écologique et créer des liens plus intenses entre nous.

3. GOUVERNANCE DU COLLECTIF

- La création du collectif suit la dynamique du mouvement national « Pacte pour la transition ».
- Le collectif se réunit mensuellement.

- Le collectif se compose de structures et de personnes physiques qui ont la qualité de membres actifs.
- Au sein du conseil chaque structure membre est représentée par son représentant désigné.
- Chaque groupe de travail de l’AEC est représenté par un à deux de ses participants.
- Les coordinateurs du collectif organisent et animent les réunions, rédigent et diffusent les comptes rendus.
- Chaque décision est décidée par vote à la majorité des structures et citoyens présent lors des réunions.
- Aucun aspect juridique pour le moment. Pas de bureau administrateur. La création d’un collectif ne demande pas de démarche juridique et administrative contrairement à une fédération qui elle peut demander des subventions.

4. L’ADHÉSION

- Les membres du collectif sont des représentants désignés des structures qui agissent localement.
- Le montant de l’adhésion est d’un **montant libre** en euro.
- L’adhésion est validée par le collectif lors de sa plus proche réunion.
- L’adhésion d’une structure au collectif signifie acceptation sans réserve de la présente charte.

5. MODALITÉ D’ENGAGEMENT

- Le collectif est laïc et apartisan, il n’est affilié ni n’adhère à aucune liste à courant politique et aucune démarche à courant religieux, sectaire, philosophique ou assimilé. Elle est totalement indépendante de toute organisation.
- Les personnes membres ou souhaitant devenir membres soit légalement majeurs conformément à la législation en vigueur et que leurs engagements, actes ou propos, privés ou publics, soient en conformité avec la Déclaration Universelle des Droits de l’Homme.
- La qualité de membre du collectif se perd par démission, ou par la radiation pour motifs graves par décision motivée de l’ensemble des structures et membres présents réunis pour un comportement heurtant la charte du collectif.

6. ACCORD D’ADHÉSION

Je soussigné(e).....m’engage à respecter les modalités d’adhésion de la présente Charte.

Signature (dater et signer) :